



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 6 mai 2024, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 6 mai 2024.

Dérogation mineure no. 616

12, chemin West Brome, lot 5 644 953 et 6 483 078, zone UC-2-N3, district de West Brome

Nature et effets de la demande:

Demande pour permettre l'agrandissement en hauteur d'un bâtiment accessoire. Le paragraphe 7) du 2^e alinéa de l'article 35 du règlement de zonage no 596, exige que, pour une propriété de moins de 5000 mètres carrés, la hauteur d'un bâtiment accessoire ne doit pas dépasser 6 m. La hauteur prévue du bâtiment accessoire est 7,1 m. Cela signifie une dérogation de 18,4%.

Donné à Lac-Brome
Ce 19 avril 2024

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier